Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_53DELIB-DE

LOCHES
Un art de vivre, une qualité de vie

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 19 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Loches, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 mai 2026, en application des dispositions prévues aux articles L2121-10, L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame Valérie GERVÈS, et sous sa présidence.

PRÉSENTS :
Monsieur Louis TOULET, Madame Emilie LOUAULT, Monsieur Franck GEORGET, Madame Dominique BOUC, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Frédérique LACAZE, Monsieur Laurent ZUINDEAU, Madame Laurence LIEVEN, Monsieur Jérôme DESMÉE, Madame Béatrice MARCELIN, Monsieur Arnaud DIEUDONNET, Madame Patricia JOLLET, Madame Bénédicte CHEDEMAIL, Madame Corinne GILLARD, Monsieur Emeric GOURJON, Madame Anne PINSON, Monsieur Aurélien BARBIER, Madame Isabelle PRIETO, Monsieur Hadrien DE CLERMONT-TONNERRE, Madame Yasmine PROUDHON, Madame Adèle TROIVILLE, Monsieur Miguel CASTRO, Madame Olivia ZARCATE, Monsieur Benoit DATIN.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Monsieur Hervé JÉGOU ayant donné pouvoir à Madame Émilie LOAULT. Monsieur Pierre RAGUIN ayant donné pouvoir à Monsieur Louis TOULET. Monsieur Jean-Michel COUDERT ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ZUINDEAU. Madame Nadine CARPENTIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme DESMÉE.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est désigné en tant que Secrétaire de Séance :
M. Jérôme DESMEE.

* * *

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre d'absent : 0

Pour : 29
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_53DELIB-DE

2026/05/N°53 - EXPOSITION « EMMANUEL LANSYER ET LE JAPON : UN ARTISTE COLLECTIONNEUR » - CONVENTION DE PARTENARIAT :

Madame Emilie LOUAULT, Adjointe Déléguée, informe le Conseil municipal que la Ville de Loches a le projet d'aménager une salle du Musée Lansyer qui sera consacrée, sur le long terme, à la collection d'art asiatique léguée par Emmanuel Lansyer à la Ville. Afin d'inaugurer cet espace, le service du Patrimoine prépare une exposition consacrée à la collection japonaise d'Emmanuel Lansyer qui ouvrira le 4 juillet 2026.

Pour mener à bien cette exposition, Madame LOUAULT propose de collaborer avec l'association Musées en Centre-Val de Loire, porteuse du projet « Asie en Centre-Val de Loire ». Ce projet a pour objectif de valoriser les collections d'art asiatique des musées de la région. Il permet de renforcer la coopération entre musées et acteurs culturels. Les expositions menées dans le cadre de ce projet sont coproduites par l'association et le propriétaire du musée concerné : l'association participe au commissariat scientifique de l'exposition, à la communication globale du projet et coordonne l'édition du catalogue de l'exposition.

Madame LOUAULT rappelle que la Ville de Loches est adhérente à l'association Musées en Centre-Val de Loire et que ce type de partenariat constitue un atout majeur pour le Musée Lansyer, en termes de développement de sa notoriété et d'appui scientifique.

Compte tenu de ces éléments, Madame LOUAULT demande à l'Assemblée délibérante d'accepter la convention de partenariat annexée avec l'association Musées en Centre-Val de Loire.

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

- CONSIDÉRANT l'intérêt d'un partenariat avec l'association Musées en Centre-Val de Loire, dans le cadre du projet d'exposition « Emmanuel Lansyer et le Japon : un artiste collectionneur » prévue du 4 juillet au 1er novembre 2026,

- ACCEPTE la convention de partenariat avec l'association Musées en Centre-Val de Loire,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à LOCHES, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire

Signé électroniquement par : Valérie GERVES
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Loches - Maire

Signé électroniquement par : Jérôme DESMÉE
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Loches - Secrétaires de séances

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_53DELIB-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.